

la bioexclusion en pratique

fiche

Au retour de a visite de l'élevage, le visiteur laisse combinaisons et bottes dans la partie propre.
Il pratique un lavage désinfection des mains avant de sortir.

Il est très utile de rappeler à ce niveau par affichage la procédure de lavage hygiénique des mains en sept étapes (selon la recommandation de l'OMS) suivie d'une désinfection par un gel hydro alcoolique.

Jean-Michel Cappelier¹
Anne Gogny²

¹ECVPH,
Département Santé des Elevages,
Qualité des Produits
²ECAR,
Service hospitalier de Reproduction
des animaux de compagnie,
CHUV Oniris,
Ecole Nationale Vétérinaire,
Agro-alimentaire
et de l'alimentation Nantes Atlantique,
Université Bretagne Loire.

Avant et après des soins
Lavage simple des mains

Durée minimum : 30 secondes

1. Se mouiller les mains et les avant-bras. Déposer une dose de savon doux dans le creux de la main.
2. Frotter paume contre paume.
3. Frotter les doigts et les espaces interdigitaux, doigts entrelacés, paume de la main sur le dos de l'autre main, puis inversement.
4. Frotter les doigts et les espaces interdigitaux, doigts entrelacés paume contre paume.
5. Frotter les doigts, dos des doigts contre la paume opposée avec les doigts emboîtés.
6. Savonner les pouces par rotation du pouce droit dans la paume gauche puis inversement.
7. Frotter les ongles par rotation du dos des ongles sur la paume opposée.
8. Savonner les poignets.
9. Se rincer les mains à l'eau courante.
10. Se sécher les mains par tamponnement avec un essuie-main à usage unique.
11. En présence d'une commande manuelle, fermer le robinet avec l'essuie-main.
12. Jeter l'essuie-main sans toucher la poubelle.

www.oniris-nantes.fr
Oniris
Ecole Nationale Vétérinaire, Agro-alimentaire et de l'alimentation Nantes Atlantique

Fiche lavage des mains 2015, Source: Recommandations OMS
Oniris nantes
CHUV
Ecole Nationale Vétérinaire, Agro-alimentaire et de l'alimentation Nantes Atlantique

Objectif pédagogique

Proposer une hiérarchisation des mesures concrètes et pratiques aux éleveurs pour mettre en place des mesures de biosécurité.

Crédit Formation Continue : 0,05 CFC par article

la bioexclusion en pratique

Encadré - Exemple de protocole d'entrée des visiteurs professionnels (d'après [16])

- Les voitures et les camions doivent stationner sur le parking indiqué
- Signaler votre arrivée en appelant le numéro de téléphone indiqué
- Laver vos mains et changer vos bottes et cotte dans le sas hygiène
- Si vous devez toucher des animaux, utiliser les gants mis à disposition dans le sas hygiène
- Vous serez accompagné dans l'éle-

vage par un employé de l'exploitation
 → À la fin de votre visite, il est obligatoire de nettoyer les bottes, de passer dans le pédiluve, de retirer la cotte fournie, de laver les mains et de reprendre vos propres bottes et cotte
 → Veuillez remplir le cahier visiteurs en indiquant : nom, société, date, heure d'arrivée et de départ.

Essentiel

Les principales sources d'introduction d'agents pathogènes dans un élevage sont les animaux entrant dans l'exploitation, les visiteurs, les contacts avec d'autres animaux (exploitations voisines, animaux sauvages et domestiques), le matériel (camion, machine agricole).

En pratique

Pour des maladies chroniques caractérisées par de longues périodes d'incubation, comme la Paratuberculose, il est conseillé de vérifier l'absence de maladies cliniques depuis au moins 3 ans.

La période de quarantaine conseillée est de 3 à 4 semaines.

pratique

Instruction technique de travail : pour l'accueil de nouveaux bovins entrant dans l'élevage (d'après [16])

1. Information sur le statut sanitaire et de biosécurité de l'élevage source
2. Nombre et anamnèse des nouveaux animaux
3. Tests de dépistage et examen clinique
4. Quarantaine
5. Les pieds des animaux nouvellement introduits doivent être parés et désinfectés dans le local de quarantaine
6. Les nouveaux bovins sont entièrement nettoyés avec un produit doux, pulvérisé au jet, puis désinfectés et séchés
7. Un examen clinique des nouveaux animaux est réalisé. Si des signes cliniques sont observés, le plan de traitement préconisé du troupeau est appliqué et le vétérinaire est contacté pour effectuer si besoin des examens complémentaires
8. Les bovins sains peuvent être admis dans le cheptel 3 semaines après la date d'entrée en quarantaine
9. Ils doivent être identifiés dans le cheptel avec un ruban jaune aux pieds
10. Dans le cheptel, ces animaux sont encore surveillés pendant 2 à 3 sem, au moins pendant chaque traite, pour détecter des signes de maladies.

Exemple de tarif d'équipements et consommables du sas sanitaire

• Lave-main à commande fémorale	de 150 à 300 €
• Lave-botte	de 300 à 5000 €
• Tapis pédiluve	à partir de 70 €
• Produit pour pédiluve	11 €/L à diluer à 1 %
• Produit pour lave-bottes	8 €/L
• Surbottes	7 €/50
• Cottes à usage unique	55 €/25
• Gants d'examen	4 €/100

Précautions à respecter lors de l'introduction de nouveaux animaux dans l'exploitation

1. Information sur le statut sanitaire et de biosécurité de l'élevage source
2. Nombre et anamnèse des nouveaux animaux
3. Tests de dépistage et examen clinique
4. Quarantaine

en pratique

Protocole pour la lutte contre les mouches

- Débuter le traitement dès le mois d'avril pour empêcher le développement des premiers insectes.
- Traiter les bâtiments et la litière (en l'absence des animaux) toutes les 6 à 8 semaines entre le printemps et l'automne, ainsi qu'au moment de la désinfection et du vide sanitaire estival.
- Le traitement direct des animaux par pulvérisation ou "pour on" doit se faire avec des produits ayant reçu une AMM pour l'espèce et le type de production concernée, sous ordonnance vétérinaire, toutes les 4 à 10 semaines selon le produit et la concentration en mouches [24].